

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 8 918,68 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 355,89			2 355,89
Mobilier de bureau	671,67			671,67
Immobilisations en cours				
Total	3 925,66			3 925,66

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	898,10			898,10
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 324,02	31,88		2 355,90
Mobilier de bureau	20%	613,39	42,98		656,37
Total		3 835,51	74,86		3 910,37

2. Immobilisations financières

Dépôt et cautionnements versés (caution locaux PEP)

250.00

3. Stocks

Néant

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 490,00		1 490,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	300,00		300,00
Total	1 790,00		1 790,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale (aide sur honoraires CAC à recevoir inclus) 4 754,27

6. Autres créances

Subvention fonctionnement CD 3 500,00

DIRECCTE – Indemnité activité partielle à recevoir 583,59

4 083,39

7. Trésorerie

Banque Populaire du Sud 122 267,90

Intérêts sur Mutualisation à recevoir 595,31

122 863,21

8. Charges constatées d'avance

Dépenses sur activités payées d'avance (produits pour cession en réserve) 1 083,34

Dépenses sur frais généraux payées d'avance 1 074,91

2 158,25

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

Fonds propres 102 783,56

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Territoires Educatifs	1 000,00			1 000,00
Mairie de Pamiers	4 000,00			4 000,00
Total	5 000,00			5 000,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 731,22	997,20		4 728,42
Provisions pour charges	3 731,22	997,20		4 728,42
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 731,22	997,20		4 728,42

Dotations / reprises d'exploitation 997,20

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 997,20

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Banque – charges à payer 24,00

5. Fournisseurs

Fournisseurs	6,17
Fournisseurs, factures non parvenues	7 604,88
	7 611,05

6. Dettes fiscales et sociales

Salaire Août 2020	1 110,52
Personnel Charges à payer	538,59
Congés payés	1 163,57
Urssaf	636,97
Retraite complémentaire	358,08
Prévoyance	58,34
Charges sur congés payés	442,27
Charges sur guso	92,56
Prélèvement à la source	20,00
Uniformation	253,60
Impôt sur les produits financiers	1 231,00
	5 950,50

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Coopés avance sur calendriers et agendas (usagers crédeurs)	248,20
Subventions DAAC à reverser aux coopés	650,00
	898,20

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice dos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 142	12 996
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,01 €	0,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	28 123,88	27 291,60
Cotisations versées à la Fédération	14 850,46	14 425,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 850,46	14 425,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice dos	Exercice précédent
Subventions ministères	6 300,00	
Subventions conseil régional	5 491,00	1 200,00
Subventions conseil départemental	3 500,00	4 500,00
Subventions communes	4 400,00	4 400,00
Autres subventions	3 950,00	8 200,00
Total	23 641,00	18 300,00
Dont versées aux coopératives	7 191,00	13 200,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE : Emploi	14 085,15
Aides Fédération OCCE : CAC, CNEA...	2 854,70
	16 939,85

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	300,00
Subventions reversées aux coops	7 191,00
	7 491,00

5. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	242,00
-----------------------------------	---------------

6. Charges exceptionnelles

Cartouches ancienne imprimante OKI au rebus	113,85
Charges sociales s/intervention artiste 2018-2019 (reliquat)	100,60
	214,45

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection Académique, d'un personnel à temps plein

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 655 heures de travail valorisées à 18 012,50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Sud :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (convention du 28/09/2011).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	149	142
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		587 182,59
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 532,76	4 748,50
Montant des impôts dus par l'AD	1 088,00	1 109,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 444,76	3 639,50
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%